

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 juillet 2020**

Le vingt et un juillet deux mil vingt, convocation du Conseil Municipal en séance ordinaire pour le vingt neuf juillet deux mil vingt à vingt heures, salle Europe du Centre Espace.

**Ordre du jour :**

1. Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes
  2. Vote des taux des taxes directes locales
  3. Vote des budgets
  4. Vote des taxes d'assainissement
  5. Vote d'une subvention au CCAS
  6. Vote des subventions communales
  7. Encaissement de chèques
  8. Travaux à la station d'épuration et des réseaux
  9. Renouvellement des membres de la commission des Impôts Directs
  10. Participation communale pour les frais des cours de natation (~40% du coût soit 748 € en 2019)
- Questions diverses

Le Maire,

L'an deux mil vingt, le vingt neuf juillet, à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre de quatorze membres, dans la salle Europe du Centre Espace, sous la présidence de M. Gérard FERRIÈRE, Maire.

**Présents** : M. FERRIERE – Mme SURRE – M. MICHARD – Mme MINAUD – M. ANDRE – Mme MARTIN – M. NOWAK – Mme MAHUTEAU – M. DECOUERE – Mme MEYRONNEINC– Mme TOURNU – Mme AUBERGER – M. BATISSE – M. CHANDAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé** : M. POMMEREUL

Madame SURRE a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

### **INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Délibération n° 20200729\_001

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Le Conseil Municipal de la commune de Villefranche d'Allier,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Suite à la demande de Monsieur le Maire souhaitant revoir les taux des indemnités et proposant de fixer les indemnités du Maire à 43 %, du 1<sup>er</sup> adjoint à 15 %, du 2<sup>ème</sup> adjoint à 11 % et du 3<sup>ème</sup> adjoint à 10 %, le Conseil Municipal, décide :

- Après délibération, avec 11 pour, 2 abstention et 1 contre, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants à compter du 01/08/2020 comme suit :
  - Maire : 43 %
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 15 %
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 11 %
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 10 %

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 du code général des collectivités territoriales :

Population totale	Maire Art. L. 2123-23		Adjoint Art. L. 2123-24	
	Taux (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Indemnité brute (montant en €)	Taux (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Indemnité brute (montant en €)
< 500	25.5*	991.80*	9.9*	385.05*
500 à 999	40.3*	1 567.43*	10.7*	416.16*
1 000 à 3 499	51.6*	2 006.93*	19.8*	770.10*
3 500 à 9 999	55	2 139.17	22	855.67
10 000 à 19 999	65	2 528.11	27.5	1 069.59
20 000 à 49 999	90	3 500.46	33	1 283.50
50 000 à 99 999	110	4 278.34	44	1 711.34
100 000 et + (y compris Marseille et Lyon)	145	5 639.63	66	2 567
			72.5 <sup>1</sup>	2 819.81 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> communes 200 000 hab. et +

**\*Nouveauté** : revalorisation de l'indemnité de fonction

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES EXERCICE 2020**

Délibération n° 20200729\_002

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Vu le projet du budget pour l'année 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 782 549 € et pour l'investissement à 217 655 € sans recours à l'augmentation des impôts.

Vu la présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité vote les taux suivants pour une imposition locale inchangée :

- Taxe foncière (bâti) : 10.26 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24.95 %

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Délibération n° 20200729\_003\_1

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Le Conseil Municipal :

Vote à 12 voix pour et 2 abstentions les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020

#### **Investissement**

Dépenses	<b>179 655.00</b>
Recettes	<b>217 655.00</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses	<b>1 782 549.00</b>
Recettes	<b>1 782 549.00</b>

Pour rappel, total budget :

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	217 655.00 (dont 38 000.00 € de RAR)
Recettes	217 655.00 (dont 0.00 € de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	1 782 549.00 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	1 782 549.00 (dont 0.00 € de RAR)

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Délibération n° 20200729\_003\_2

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Le Conseil Municipal :

Vote à 14 voix pour les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020

#### **Investissement**

Dépenses	<b>118 297.00</b>
Recettes	<b>118 297.00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	<b>246 957.00</b>
Recettes	<b>246 957.00</b>

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses	118 297.00 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	118 297.00 (dont 0.00 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses	246 957.00 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	246 957.00 (dont 0.00 € de RAR)

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET USINE RELAIS**

Délibération n° 20200729\_003\_3

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Le Conseil Municipal :

Vote à 12 voix pour et 2 abstentions les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020

**Investissement**

Dépenses	<b>18 144.00</b>
Recettes	<b>18 144.00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	<b>55 779.00</b>
Recettes	<b>55 779.00</b>

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses	18 144.00 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	18 144.00 (dont 0.00 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses	55 779.00 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	55 779.00 (dont 0.00 € de RAR)

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT PRE DE LA CHAPELLE II**

Délibération n° 20200729\_003\_4

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Le Conseil Municipal :

Vote à 12 voix pour et 2 abstentions les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020

**Investissement**

Dépenses	<b>83 137.00</b>
Recettes	<b>83 137.00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	<b>118 401.00</b>
Recettes	<b>118 401.00</b>

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses 83 137.00 (dont 0.00 € de RAR)

Recettes 83 137.00 (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 118 401.00 (dont 0.00 € de RAR)

Recettes 118 401.00 (dont 0.00 € de RAR)

**REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2020**

Délibération n° 20200729\_004

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas réévaluer les tarifs de la redevance d'assainissement au titre de l'année 2020.

- charges administratives fixes : **20.00 €**
- redevance proportionnelle à la consommation d'eau : **0.82 €/m3**
- redevance modernisation des réseaux à réserver à l'agence de l'eau Loire Bretagne: **0.15 €**

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2020 :

- à l'article 70611 pour la redevance communale
- à l'article 706121 pour la redevance de modernisation des réseaux.

**SUBVENTION 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Délibération n° 20200729\_005

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote une subvention au Centre Communal d'Action sociale au titre de l'année 2020 d'un montant de 10 000 €

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 657362 du budget 2020.

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Délibération n° 20200729\_006

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les subventions 2020 aux différentes associations et organismes dont la liste et les montants figurent au budget 2020 pour un montant global de 14 000 €.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6574 du budget 2020.

**ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Délibération n° 20200729\_007

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents, accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de :

- 175,67 € de Groupama correspondant à un remboursement de cotisation d'un véhicule

La recette correspondante sera inscrite à l'article 7788 du budget.

### **TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION ET DES RESEAUX**

Délibération n° 20200729\_008

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Frédéric Michard présente au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux sur l'agitation d'un bac, le filtre rotation et le changement de tampon du réseau d'assainissement sur l'avenue Félix mioche.

Sur proposition de Monsieur le Maire et suite à l'avis favorable de la commission des travaux, le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide de retenir :

- la proposition moins disante de la société ABC ZAC de Pasquis 03100 MONTLUCON pour le remplacement de l'agitateur du bac d'oxygénation de la station d'épuration coût 11 052,78€ HT.
- la proposition moins disante de la société ABC ZAC de Pasquis 03100 MONTLUCON pour la remise en état du tamis rotatif coût 4 195,61€ HT
- la proposition moins disante d'EIFFAGE Route d'Hautenve 03200 ABREST pour la dépose et remise à niveau de tampon route de Cosne d'Allier coût 14 125 € HT

Ces dépenses seront imputées sur le budget « assainissement » opération 001

### **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Délibération n° 20200729\_009

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Directeur des Services fiscaux relatif au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) demandant de lui proposer une liste de 12 personnes titulaires et une seconde de 12 personnes suppléantes, afin de constituer la commission communale des impôts directs (6 titulaires et 6 suppléants). Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité propose la liste ci-jointe

### **PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES COURS DE NATATION**

Délibération n° 20200729\_010

Déposée en Sous-Préfecture le 04.08.2020 et affiché le 03.08.2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accueil de loisirs propose aux enfants des cours de natation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de participer à hauteur de 40 % du coût de cet apprentissage pour les enfants villefranchois à compter de juillet 2020 (4 € par enfant et par leçon).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire et Frédéric MICHARD informent le Conseil Municipal des tournées d'inspection réalisées aux écoles et notamment concernant :

- le nettoyage des classes et parties communes (ordre et propreté)
- le suivi des travaux
- le stockage des produits phytosanitaires.

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à ce que les séances ordinaires se passent le plus sereinement possible.

**EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29.07.2020**

<b>Elus</b>	<b>Signatures</b>
Monsieur le Maire Gérard FERRIERE	
1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire Mme Alexandra SURRE	
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Mr Frédéric MICHARD	
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Mme Catherine MINAUD	
Mr Pierre ANDRE	
Mme Brigitte MARTIN	
Mr Dominique NOWAK	
Mme Sophie MAHUTEAU	
Mr Loïc DECOUERE	
Mme Angélique MEYRONNEINC	
Mr Sébastien POMMEREUL	Absent excusé
Mme Marie-Béatrice TOURNU	
Mme Josiane AUBERGER	
Mr David BATISSE	
Mr Nicolas CHANDAT	